

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article R121-19 du code de l'environnement issu du décret n°2017-626 du 25 avril 2017

Projet éolien de la Vallée du Haut-Bac Commune de Rom (79120)

1. Objet de la concertation préalable du public

La société SOLVEO Energie dont le siège est situé 3 bis route de Lacourtenourt à Fenouillet (31150) développe un projet de 3 éoliennes de 3,3 MW chacune sur le site de la Vallée du Bac à Rom (79120).

Le développement de ce projet fait l'objet d'une concertation préalable à l'initiative de SOLVEO Energie.

2. Garant CNDP

La concertation préalable n'est pas placée sous l'égide d'un garant.

3. Durée de la concertation préalable

Du 30 juillet 2018 au 18 septembre 2018

4. Modalités de la concertation préalable

Un dossier de présentation du projet sera disponible, pendant la durée évoquée ci-dessus sur le site du projet : www.parceoliendelavalleeduhautbac.fr

Le public pourra déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- par voie électronique directement sur le site internet visé ci-dessus
- par adresse mail à Adeline Mancel, responsable du projet : a.mancel@solveo-energie.com
- par voie postale à l'adresse suivante :
SOLVEO Energie
3 bis route de Lacourtenourt
31150 Fenouillet

Dans un délai de trois mois après la fin de la concertation, un bilan de la concertation sera publié sur le site internet du projet, durant un mois. Il résumera la façon dont s'est déroulée la concertation préalable et établira la synthèse des observations et propositions du public.